



**HAL**  
open science

## La normalisation du travail viticole à l'épreuve de la réduction de l'usage des pesticides

Christian C. Nicourt, Jean-Max Girault

► **To cite this version:**

Christian C. Nicourt, Jean-Max Girault. La normalisation du travail viticole à l'épreuve de la réduction de l'usage des pesticides. 2011, 321, pp.29-41. hal-02641916

**HAL Id: hal-02641916**

**<https://hal.inrae.fr/hal-02641916>**

Submitted on 28 May 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# LA NORMALISATION DU TRAVAIL VITICOLE À L'ÉPREUVE DE LA RÉDUCTION DE L'USAGE DES PESTICIDES

**Christian Nicourtet Jean-Max Girault**

**Société Française d'Économie Rurale | *Économie rurale***

2011/1 - n° 321  
pages 29 à 41

**ISSN 0013-0559**

Article disponible en ligne à l'adresse:

-----  
<http://www.cairn.info/revue-economie-rurale-2011-1-page-29.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Nicourt Christianet Girault Jean-Max , « La normalisation du travail viticole à l'épreuve de la réduction de l'usage des pesticides » ,  
*Économie rurale*, 2011/1 n° 321, p. 29-41.  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Société Française d'Économie Rurale.

© Société Française d'Économie Rurale. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Christian Nicourt et Jean-Max Girault

## La normalisation du travail viticole à l'épreuve de la réduction de l'usage des pesticides

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

### Référence électronique

Christian Nicourt et Jean-Max Girault, « La normalisation du travail viticole à l'épreuve de la réduction de l'usage des pesticides », *Économie rurale* [En ligne], 321 | janvier-février 2011, mis en ligne le 06 janvier 2013. URL : <http://economierurale.revues.org/index2940.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Société Française d'Économie rurale

<http://economierurale.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://economierurale.revues.org/index2940.html>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Cet article a été téléchargé sur le portail Cairn (<http://www.cairn.info>).



Distribution électronique Cairn pour Société Française d'Économie rurale et pour Revues.org (Centre pour l'édition électronique ouverte)

© Tous droits réservés

# La normalisation du travail viticole à l'épreuve de la réduction de l'usage des pesticides

Christian NICOURT, Jean-Max GIRAULT • INRA-SAE2, Sciences sociales, Agriculture et Alimentation, Environnement et Espace, UR 1216 RiTME, Risques, Travail, Marché, État  
nicourt@ivry.inra.fr ; girault@ivry.inra.fr

Jusqu'au début des années 2000, en dehors de ceux pratiquant l'agriculture biologique, l'usage des pesticides a été considéré par les viticulteurs comme une garantie de qualité pour l'obtention d'un raisin sain. Pourtant, dans la dernière décennie, une minorité d'entre eux a remis en cause cette stratégie pour répondre aux problèmes environnementaux ou sanitaires, mais surtout pour faire face aux réductions du coût des traitements. Dans ces conditions, pourquoi seulement moins de 2 % des viticulteurs du Languedoc-Roussillon sont-ils impliqués en 2005 dans des démarches de réduction d'usage des pesticides ? Dans ce haut lieu de l'histoire sociale viticole, *sulfater* ou traiter la vigne – c'est-à-dire effectuer les traitements antiparasitaires à l'aide de pesticides – est une activité construite sur la durée à partir de la cave communale, espace emblématique de la sociabilité des territoires viticoles de la région. Autrefois, celle-ci assurait autant la vinification que la vente de matériel de travail, d'engrais et de produits de traitement. Aujourd'hui cette seconde attribution est dévolue à une coopérative d'approvisionnement qui lui est toujours plus ou moins liée, notamment par l'intermédiaire de conseillers qui peuvent transiter d'une structure à l'autre, et qui *poussent aux traitements*<sup>1</sup>. C'est auprès d'eux que les viticulteurs prennent d'abord

conseils pour leurs traitements. Cependant, parce que travailler s'effectue aussi sous le regard des pairs, ceux qui considèrent partager le même savoir et les mêmes épreuves dans le travail, les manières de traiter la vigne se construisent essentiellement au travers des multiples échanges techniques qui s'opèrent sur les territoires des coopératives. Dès lors, un changement de paradigme de production, c'est-à-dire d'une vision du travail adossée à des expériences, des croyances et des valeurs, n'est pas aisé s'il ne s'appuie sur cette *communauté de pratiques*, qui a façonné les manières de faire au travers de multiples échanges et les conceptions du travail organisées par un répertoire commun d'histoires, d'épreuves et d'expériences, de gestes, de mots et de symboles (Wenger, 1999). Avec Haradji et Faveaux (2004), l'ergonomie montre que les prescriptions qui, dans la perspective taylorienne, émanent d'autorités distantes n'ayant pas une connaissance du travail en situation, ne sont appropriables par les opérateurs que lorsqu'elles respectent trois critères :

- fournir un objectif qui guide l'action,
- permettre un dialogue avec les pairs pour générer des manières collectives de faire,
- admettre une mise en œuvre par des collectifs malgré leur diversité.

Ces trois critères permettent d'évaluer l'*appropriabilité* des prescriptions et orientent notamment l'analyse sur l'importance du travail de construction de normes qui s'opère au sein des multiples collectifs où s'influencent les pairs pour élaborer leurs manières de faire. Ces normes soulignent les marges d'autonomie de ceux qui travaillent

1. « Le conseil en protection phytosanitaire est aujourd'hui majoritairement dispensé par les agents commerciaux des coopératives qui vendent les pesticides et sont intéressées à la fois à vendre davantage d'intrants (doses de semences, engrais, pesticides...) et à collecter un volume de récolte maximal, c'est-à-dire à maintenir des systèmes intensifs » Cf. Aubertot et al. (2005).

et se distinguent, tout en s'articulant avec, des prescriptions qui cherchent à les contrôler (Reynaud, 1988).

Dans cette perspective, les injonctions de réduction d'usage des pesticides adressées aux viticulteurs sont-elles appropriables ? Notre objectif vise alors à éclairer les limites de l'appropriation des prescriptions d'usage des pesticides par les viticulteurs, en examinant la normalisation de cet usage autant comme une tension entre des prescriptions et un processus d'élaboration de normes endogènes, que comme un ensemble provisoire de manières de travailler construites par ceux qui les mettent en œuvre.

Notre analyse<sup>2</sup> repose sur des entretiens avec une cinquantaine de viticulteurs coopérateurs du Languedoc-Roussillon, engagés ou non dans des démarches de réduction d'usage des pesticides, et avec une dizaine de conseillers techniques viticoles de caves coopératives ou de Chambres d'agriculture, entre 2005 et 2007.

En 2005, 314 caves coopératives y rassemblent 40 000 sociétaires sur 325 000 hectares, tandis que 5 000 caves particulières travaillent 100 000 ha. La population des viticulteurs enquêtés a été choisie d'abord lors des premiers entretiens avec des conseillers de la Chambre régionale d'agriculture, pour prendre en compte la diversité des postures des caves coopératives face à l'usage des pesticides ; puis les interlocuteurs des entretiens de notre première campagne d'enquête nous ont permis d'élargir cette population. Selon tous les conseillers viticoles interrogés, ces viticulteurs professionnels sont un échantillon raisonné permettant l'analyse d'une large diversité des pratiques des viticulteurs. Les manières de faire des deux doubles

actifs et du retraité avec lesquels nous nous sommes entretenus ne se singularisent en effet pas de celles de certains de leurs collègues permanents. Tous ont d'ailleurs des situations modestes, comparées à leurs collègues d'autres vignobles plus prestigieux (Bourgogne et Bordeaux notamment), et leurs situations économiques sont plus ou moins fragilisées par la crise récente de la viticulture languedocienne.

Les entretiens, d'une durée variant de 1 h 30 à 3 heures environ, ont été enregistrés et retranscrits. Ils ont visé d'abord à comprendre les trajectoires personnelles et professionnelles des viticulteurs, puis leurs manières de travailler la vigne au long de l'année. Nous les avons ensuite interrogés plus précisément sur l'organisation et la mise en œuvre de leurs traitements, leur usage des techniques de préparation, d'épandage et de protection, ainsi que leur évolution, notamment à travers leurs échanges avec leurs pairs et les techniciens. Ils ont été questionnés aussi sur leurs conceptions du beau travail viticole pour mieux souligner ce qui les distingue des autres collègues. Ces entretiens ont été complétés de débats collectifs dans trois caves coopératives, discussions « à chaud » pour confronter et valider les récits. Les entretiens avec les techniciens ont surtout visé à cerner les prescriptions adressées aux viticulteurs. De même, la participation à une opération publique de contrôle de pulvérisateurs, a permis de débattre des problèmes posés lors des situations de traitement. Dans une perspective compréhensive, ces entretiens ont visé à saisir le sens que les acteurs donnent à leurs actions (Hughes, 1996), la conduite des entretiens postulant que les viticulteurs ont de bonnes raisons de faire ce qu'ils font.

Une telle approche du travail invite également à considérer que ce qui est énoncé comme de bonnes manières de travailler ne constitue pas un référent partagé.

La normalisation du travail des viticulteurs s'inscrit dans une trame que nous

2. Cet article est issu de travaux menés dans le cadre du programme « Évaluation et réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides » du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.

analysons en trois temps. Nous décrivons d'abord comment la normalisation de leurs manières de travailler, visant à l'obtention d'un raisin sain, s'appuie – jusque dans les années 1990 – sur une construction territoriale du travail à partir des caves coopératives. Ce qui nous permet de mettre ensuite en évidence les continuités et les ruptures qu'introduisent les démarches endogènes de réduction de l'usage des pesticides qui se mettent en place à l'extrême fin des années 1990. Dès lors, nous examinons les limites de l'appropriation de démarches contemporaines adossées à des cahiers des charges exogènes.

### Une construction territoriale Des manières de travailler

Les manières de travailler des viticulteurs ont été construites sur le territoire de leur cave et dans la durée. Sur ce territoire de travail, l'enchevêtrement quotidien des activités privées et de travail a ordonné la construction des normes sur lesquelles ils s'appuient pour accomplir leurs tâches.

Parce qu'en Languedoc-Roussillon la cave coopérative superpose historiquement son territoire à celui de la commune, les manières de travailler des viticulteurs sont influencées surtout par cet espace d'échanges où se mêlent questions techniques, politiques et privées (Maget, 1955). De tels échanges sont particulièrement nourris dans les collectifs et les réseaux qui réunissent périodiquement des viticulteurs, quel que soit leur objet : conseil d'administration de la cave, conseil municipal, club sportif... Alors, les multiples relations entre les membres tendent à rapprocher leurs manières de travailler, ou du moins utilisent les distinctions marquées – les *styles*, qui sont autant de manières de faire en situation qui visent à aller plus loin que ce qui est attendu par les pairs (Clot et Faïta, 2000) – soit pour enrichir les manières de travailler de chacun, soit pour renforcer des clivages sociaux déjà institués.

D'un côté, la cave organise explicitement des échanges techniques. Ainsi, dans l'une d'elles, une partie de l'assemblée générale annuelle est consacrée aux problèmes que pose l'obtention d'un raisin sain. Pour cela, ses conseillers techniques et ceux de la coopérative d'approvisionnement, cherchent à homogénéiser les manières de travailler et notamment l'usage des pesticides.

De l'autre, la multiplicité des territoires, ceux où s'inscrit le travail comme ceux où se réunissent périodiquement les viticulteurs, permet et favorise les échanges techniques. C'est le cas lors des diverses manifestations de la sociabilité locale, comme lors des rencontres en bout de parcelles, qui ne sont pas toujours fortuites car chacun a appris à connaître les habitudes de travail de l'autre. Ces occasions d'entraide ou de débat influencent d'autant les manières de travailler que les récits d'expériences ou les conseils, émaillent des propos qui mêlent sujets privés et professionnels.

*Quand on se rencontre dans les vignes, on discute deux heures et c'est là qu'il y a les informations qui passent : les achats de produits, les recommandations des autres caves.*

Un viticulteur des Pyrénées-Orientales, 02<sup>3</sup>,  
juillet 2005

Semblablement, l'aire de remplissage et de lavage des pulvérisateurs se transforme en forum technique. Les rythmes d'épannage autant que les marques commerciales des produits y sont mis en évidence et on y débat des dosages comme des expériences problématiques. Là, des *leaders*, ces membres influents de réseaux qui peuvent se permettre de transgresser les normes, deviennent des passeurs d'innovations techniques, en les proposant comme tests visibles et discutables, pour les rendre appropriables. Leur reconnaissance sociale leur permet de faire évoluer les configurations techniques territoriales cristallisant manières de faire et

3. Le numéro qui suit le département fait référence à celui du fichier de retranscription de l'entretien du viticulteur.

contraintes sociales. Une telle dynamique s'observe singulièrement dans des espaces techniques imposés par les exigences du travail où se rencontrent les viticulteurs, là où leurs échanges passent autant par le regard que la parole. C'est ainsi qu'à l'aire coopérative de lavage, les contrôles discrets exercés lors du remplissage des cuves interrogent, confortent ou font évoluer les décisions et les manières de traiter.

*Pour traiter, vous vous mettez aux buses de remplissage. Certains se demandent ce que fait l'autre : il met du bleu, c'est de l'anti-mildiou. Ce bidon, je le reconnais. Et alors, il traite avec ce qu'il a vu.*

Un viticulteur des Pyrénées-Orientales, 01, juillet 2005

Le territoire communal apparaît comme un cadre de co-construction des manières de travailler ; il secrète un groupe professionnel local où l'enchevêtrement des réseaux fonctionne comme un creuset majeur de la construction des normes du travail agricole au travers du dialogue entre pairs (Darré, 1996). Sur ce territoire, où chacun peut observer l'autre, le travail du viticulteur est aussi une expression publique de sa quête de reconnaissance sociale. C'est que la pièce qui se joue, ponctuée de figures sociales et de repères spatiaux et temporels organisant les activités, donne à voir des modèles à l'œuvre, en mettant en exergue les morceaux de bravoure qui ponctuent les manières de faire autant que les réalisations : du bel ouvrage au sale boulot.

*Les vignes sont propres, on voit que c'est propre, c'est travaillé... C'est propre et c'est vrai que c'est beau. Là, on voit une butte, une ancienne vigne qui a été arrachée, là il y a de l'herbe, mais c'est différent. Et puis quand on s'approche vraiment de près, une vigne bien taillée ou mal taillée, y a pas photo. Et puis, lui, les interlignes, il les a pas comme ça. Il a beau labourer au milieu, sur les bords c'est pas propre.*

Un viticulteur des Pyrénées-Orientales, 30, juillet 2007

Cette mise en visibilité du labeur quotidien et de ses œuvres façonne les manières de travailler de chacun. Elle met en évidence

aussi bien une esthétique qu'une organisation spatiale et temporelle du travail, qui permettent de repérer les irrégularités pouvant être autant de symptômes d'intrusions parasitaires. Dès lors, ces manières de faire, définissant autant de normes, spécifient des territoires. Elles se traduisent en identités cristallisées dans le vin de la cave, qui marque symboliquement l'unité de territoires en célébrant autant la singularité que la distinction de leurs cultures techniques.

Dans cette première période, jusque dans les années 1990, la normalisation du travail s'est construite territorialement, à partir de multiples repères qui définissent les bonnes manières de faire, tout en s'adossant aux techniques de traitement relativement standardisées de la coopérative d'approvisionnement. Les manières de travailler historiquement construites sur les territoires des caves coopératives révèlent alors plusieurs objectifs. En permettant le maintien d'une hétérogénéité de population au travail, elles pérennisent un tissu social apte à répondre aux variations aléatoires de production tout en assurant un emploi à chacun, même si la tendance longue est surtout caractérisée par une constante émigration. Il s'agit aussi d'établir des manières de travailler conformes aux exigences de la cave et du marché, aux besoins identitaires de distinction avec d'autres caves et à la liberté de ceux qui veulent se distinguer par leur *style*. Elles constituent enfin le cœur d'un système d'échange de compétences entre pairs et de transmission entre les générations. Les manières d'usage des pesticides traduisent ces objectifs.

### L'appropriabilité au cœur des démarches endogènes

Au début des années 2000, dans plusieurs caves coopératives de Languedoc-Roussillon, des démarches collectives de réduction d'usage des pesticides sont mises en place à l'initiative de collectifs minoritaires

de viticulteurs. L'objectif initial est toujours d'ordre économique. Il s'agit de grouper les achats pour réduire le coût des produits phytosanitaires. Certains élargissent cet objectif pour mettre en place des comparaisons des produits commerciaux, de leur formulation, de leurs modes d'usage et de leurs effets. Dans d'autres caves, à l'initiative de viticulteurs chasseurs soucieux de l'impact sur la nature ou le gibier, ou à la suite d'incidents sanitaires, la toxicité des produits utilisés est comparée pour chercher à leur en substituer d'autres, aux usages équivalents.

*Au départ, on avait monté un petit groupe, mais c'était surtout pour faire des économies... Donc on est parti en Espagne chercher des produits pour traiter les vignes... Et puis on a dit : maintenant il faut aller un peu plus loin, il faut essayer de traiter moins et l'économique passera par là... Donc on a travaillé sur le mildiou, ce qui était le plus simple... On s'est aperçu que, en étant suivi, en raisonnant un petit peu, on arrivait certaines années à ne pas traiter le mildiou... Il faut déjà un état d'esprit : ici on est dans la nature, il y a beaucoup de chasseurs. Donc protéger la nature, ça a été un deuxième point de départ.*

Un viticulteur de l'Aude, 03, avril 2005

La démarche initiale, portée par un collectif restreint, se consolide généralement par l'organisation d'un réseau minoritaire au sein de la cave. Dans ce réseau, les viticulteurs comparent leurs manières de faire et échangent des expériences. Le réseau se transforme au cours des débats en un collectif orienté vers un projet d'innovation, qui prend de la consistance au fil des apports de la démarche.

*Le groupe de lutte raisonnée... On est des fois en décalé... Par rapport au climat, alors on peut pas savoir qui a raison au moment où on va le faire. Mais on s'aperçoit qu'il y en a un qui a réussi super sans traitement et l'autre moins bien. Tout ça, il faut observer, mais déjà, on échange alors qu'y a eu des périodes où c'était pas du tout ça... Depuis qu'on fait ça... On sait ce qu'on va faire à la campagne d'après parce que là on a été moins bons. On essaie et chaque année par petites touches, on arrive à améliorer.*

Un viticulteur de l'Hérault, 11, juillet 2005

Limiter l'usage des pesticides implique une surveillance spécifique des parcelles. Ces compétences d'ordre sanitaire ne supposent pas seulement le repérage des ravageurs mais aussi celui de leur dynamique dans le milieu : il s'agit d'évaluer la progression de leur invasion dans l'espace. C'est pourquoi des solidarités techniques s'imposent pour mailler le territoire en s'adossant aux observations et aux expériences de chacun. Une organisation est nécessaire pour définir des *parcelles sentinelles*, sur lesquelles chaque responsable devra prélever des informations qui seront ensuite mutualisées pour évaluer le risque.

*On a des vignes ciblées, on va pas dans toutes les vignes. À un moment, on avait un grand parcourt et on s'est aperçu qu'il y a des vignes où y avait jamais rien, où y avait pas de problèmes. Là, maintenant on a trois ou quatre vignes, trois vignes qui sont ciblées et puis après, si y en a un qui a un problème, on passe. En fait, on observe et après c'est beaucoup d'échanges et de discussions et ça palabre.*

Un viticulteur de l'Hérault, 11, juillet 2005

En un cercle vertueux, les exigences techniques de la démarche, qui obligent à multiplier les échanges, dynamisent les relations de sociabilité. En effet, dans ces situations d'incertitude de l'observable et compte tenu des limites de l'expérience de l'observateur individuel, ces relations alimentent une confiance nécessaire lorsque les décisions peuvent mettre en jeu la récolte de chacun. Cette confiance ne relève pas de l'ordre psychoaffectif ; c'est le produit d'une construction collective d'accords et de normes qui encadrent les manières de travailler (Dejours, 2000). Elle permet autant de valider des diagnostics et des décisions techniques que de se rassurer. En effet, pour les viticulteurs novices, il n'est pas aisé d'entrer dans des démarches impliquant que leur confiance en autrui, censée pallier les limites de leur expérience, les conduisent à prendre le risque économique de perdre leur récolte. Pour eux, le collectif permet de faire les premiers pas de la démarche.



*À l'expérience, il connaît ses vignes. Moi ça fait un an que je suis installé et je ne vais pas économiser 1 500 balles<sup>4</sup> d'un passage de produit parce que peut-être que c'est ce qui va me faire luper ma récolte. Ma récolte, j'en ai besoin. Donc je suis partant ; je suis pas un extrémiste. S'il n'y a pas besoin, je n'irai pas. Mais je vais pas être sur la corde raide.*

Aude, réunion de jeunes viticulteurs, 04, avril 2005

Dans certaines communes, des collectifs de viticulteurs, qui se sont qualifiés de *groupe de lutte raisonnée*, tendent à s'intégrer dans l'organisation de la cave coopérative pour former une commission technique spécialisée. Parce qu'elle se destine désormais à l'ensemble de la cave, leur activité se transforme. Elle tend à accentuer la normalisation de leurs manières de travailler : ils utilisent des instruments identiques (pièges), partagés (station météo, cahier d'enregistrement collectif), écrivent et discutent leurs observations, harmonisent leurs objectifs.

*L'avantage du groupe, c'est qu'il y a une concertation de tout ce qu'on a fait. Le temps d'observation est important. Il faut compter deux demi-journées par semaine en se partageant chacun son secteur... Sans compter qu'il faut y être dans les vignes. On enregistre tout sur le cahier. Toute la semaine, les gens peuvent passer, marquer ce qu'ils ont vu. Le mardi soir, on se réunit, on marque tout ce qu'on a vu de plus et la stratégie à tenir.*

Aude, réunion de viticulteurs, 03, avril 2005

Les viticulteurs engagés dans ces démarches mettent progressivement en œuvre des outils d'aide à la décision qui orientent leurs pratiques. Le modèle du cahier des charges s'impose à eux, d'autant que ceux qu'ils connaissent (concernant les signes de qualité en viticulture ou ceux des metteurs en marché) sont des catalogues souples de prescriptions. Celles qu'ils se donnent reprennent une forme

4. Expression populaire pour désigner les francs puis les euros.

semblable et marquent leur spécificité en tenant compte d'attentes traduisant aussi leurs préoccupations territoriales. Elles constituent pour eux des repères de leurs conceptions du métier.

*On s'est monté un cahier des charges avec des critères techniques. On a une commission qui passe. Tous ceux qui ont inscrit des vignes passent sur les parcelles des autres et on s'auto-juge, on s'auto-exclut... Là, on est entre 15 et 16 viticulteurs... On essaye de trouver des idées, d'avancer... On a rajouté, dans le cahier des charges, un critère paysage. On avait des friches... On a fait des équipes de travail et on est allé arracher les piquets et les grillages... On a dégagé toute cette ferraille de la nature.*

Un viticulteur de l'Hérault, 11, juillet 2005

Malgré la rupture qu'elles opèrent, en instituant une orientation technique distincte au sein d'une cave, les démarches continuent à s'appuyer sur l'expérience technique et sociale des normalisations territoriales antérieures. Cependant, lorsqu'il s'agit de les étendre à l'ensemble de la cave, maintenir la cohésion sociale des coopérateurs devient un problème. En effet, les caves coopératives du Languedoc-Roussillon regroupent des viticulteurs aux situations socio-économiques hétérogènes. Au dire des conseillers techniques viticoles, les sociétaires sont majoritairement des retraités. 30 à 40 % sont doubles actifs : leur emploi principal n'est pas celui de viticulteur. La proportion des professionnels à plein-temps varie de 10 % à 20 %. Les manières de travailler sont particulièrement influencées par ces situations.

*Le gars qui est là que le week-end, il doit faire son travail, donc il fait plus systématiquement les traitements.*

Un viticulteur de l'Hérault, 09, juillet 2005

Dès lors, les nouvelles prescriptions du travail risquent d'exclure certains viticulteurs au sein des caves. Les alliances fondatrices de l'organisation coopérative, issues des luttes sociales des viticulteurs face au négoce, sont ainsi réinterrogées à l'occasion de l'élaboration des cahiers des charges visant à la réduction d'usage des pesti-

cides. Face à la diversité des viticulteurs de la cave, le problème que posent ces cahiers des charges est de concilier les exigences du marché et le maintien de la cohésion sociale de la coopérative. En effet, les doubles actifs comme les retraités peuvent difficilement se conformer aux contraintes impliquées par les méthodes de réduction de l'usage des pesticides : surveillance, périodicité aléatoire des interventions, matériel adapté... Le parrainage s'avère alors une organisation appropriée à la préservation d'un équilibre social sur le territoire.

*Le parrainage, c'est un exploitant qui vit de la vigne, qui propose à quelqu'un qui a un hectare de le parrainer. Donc il va s'occuper de ses vignes, au niveau des enregistrements, il va lui faire les traitements, etc. Et c'est lui qui va s'occuper d'enregistrer les pratiques au niveau de son cahier d'enregistrement. Dans les parrainés, souvent, c'est soit des retraités, soit des gens qui ont une autre activité.*

Hérault, technicienne Terra Vitis,  
avril 2005

Les démarches endogènes de réduction de l'usage des pesticides se sont d'abord construites avec un objectif de réduction du coût de ces intrants. Dans cette même perspective, leurs promoteurs ont cherché à obtenir la reconnaissance du marché en mettant en place des labels distinguant leurs manières de faire. Se sont posés alors des problèmes d'homogénéité des pratiques pour leur labellisation, ce qui a supposé l'élaboration de cahiers des charges, pour rendre cohérentes les pratiques de chacun et mieux négocier avec les acheteurs. C'est là que les démarches endogènes se distinguent par un questionnement qui souligne leur ancrage territorial. Leurs promoteurs insistent sur leur souci d'appropriabilité des prescriptions émises, en essayant de concilier dans leur formalisation, sous la forme d'un cahier des charges, le soutien de l'innovation technique issue des réseaux minoritaires avec la sauvegarde de la cohésion sociale de l'ensemble des coopérateurs impliqués. Ils montrent aussi les limites de l'ensemble de telles

démarches, lorsque le marché n'accorde pas sa reconnaissance au travail effectué comme lorsque les prescriptions ne sont pas modulées pour s'adapter aux situations.

### Des limites à l'appropriabilité des cahiers des charges exogènes

La recomposition de l'espace rural (Damette et Scheibling, 1995) a profondément modifié les manières de travailler dans la dernière décennie. La perte d'influence de la viticulture dans les communes où l'activité de la cave coopérative rythmait le quotidien s'est ainsi accentuée. Ce délitement des activités locales centrées sur la cave se retrouve dans l'organisation des travaux viticoles et notamment dans leur dimension collective. La marginalisation de la cave entraîne celle des entraides initiées à partir du travail ; c'est la disparition d'une économie du don, basée sur l'échange dans la durée, concernant autant le domaine du travail que l'ensemble de la vie sociale. Elle souligne aussi que le travail viticole perd son rôle d'organisateur du territoire. Dans ce contexte, la normalisation qui se met en place au travers de cahiers des charges exogènes accentue la distanciation des viticulteurs avec leur travail et poursuit le délitement de leurs collectifs.

- *D'un côté, la mise en place d'un paiement différencié selon des qualités prescrites les met en concurrence, de l'autre, un planning précis des travaux les dissocie et exclut de fait certains d'entre eux. Émerge un phénomène qui s'apparente au *putting-out system* (Hounshell, 1984), une intégration renouvelée, qui renvoie à celle débattue et dénoncée dans d'autres secteurs agricoles (volaille, porc...) dès les années soixante<sup>5</sup>. Dans ce contexte, le marché devient le prescripteur majeur.*

5. Cf. Revue Paysans, 1961.

*ça démarre pratiquement toujours à partir d'idées de techniciens... pour des problèmes commerciaux.*

Pyrénées-Orientales, réunion de viticulteurs, 29, juillet 2005

L'influence du marché sur les caves se traduit aujourd'hui en cahiers des charges visant à segmenter la *qualité* des vins élaborés. La question des pesticides y est présentée essentiellement sous l'angle de la traçabilité et de la conformité des pratiques viticoles. Confrontés principalement à des cahiers des charges, élaborés sur une base nationale imposée par les centrales d'achat et qui visent à standardiser les manières de travailler, les viticulteurs focalisent leurs critiques sur la traçabilité qui implique l'écriture de leurs pratiques. Pourtant les entretiens indiquent qu'ils ont toujours utilisé abondamment l'écriture, autant comme outil de mémoire des actions et des expériences que de prévision et d'aide à la décision. Mais les cahiers des charges transforment l'écriture du travail. S'ils concernent l'usage des pesticides, ils ne visent pas à en modérer l'usage mais plutôt à le contrôler : l'écriture devenue une preuve permet d'attribuer une éventuelle responsabilité. (Fraenkel, 2005).

*Un cahier des charges... Assez souvent, ça se limite encore par une traçabilité, c'est-à-dire il faut écrire et transmettre ce qu'on a fait comme interventions au vignoble. C'est le minimum. Quelqu'un comme Carrefour, il veut être sûr de pouvoir se retourner en amont s'il y a des problèmes.*

Débat de techniciens de Chambre d'Agriculture, Montpellier, 10, juillet 2005

L'écriture qu'implique le cahier des charges rend visible le travail du viticulteur pour des individus (techniciens de la coopérative ou d'organismes certificateurs) ou des organisations (cave coopérative qui définit la segmentation de ses apports et les bases de sa rémunération) ayant autorité sur lui. Dans un contexte de surveillance de son travail, le viticulteur anticipe le contrôle futur dans son écriture quotidienne. Ce qui importe – au viticulteur comme au

donneur d'ordre – est l'imputation éventuelle de faute en cas de problème, plutôt que le rapport de l'écrit à l'activité réalisée. C'est pourquoi le viticulteur n'écrit pas toujours ce qu'il fait, mais ce qu'il lui est prescrit de faire. Ce jeu classique avec les règles, du travailleur qui défend son autonomie face au contrôle (Reynaud, 1997), se retrouve chez ces viticulteurs. Eux, qui ont une culture professionnelle de travailleurs indépendants, adoptent des ruses érigées en tactiques (de Certeau, 1990), pour transgresser les prescriptions (du marché, des textes réglementaires...) qu'ils conçoivent comme autant de restrictions à leur liberté d'agir dans le quotidien de leur travail.

Le carnet toujours en poche, où écrits de réalisations techniques et observations multiples se mêlaient, a été remplacé par des fiches préformatées qui laissent peu de place à l'initiative ; l'activité est découpée en un jeu de fiches où le langage, censé rendre compte du travail, est formaté : un lexique, une syntaxe, un style. Sous l'apparence de la description traduite en écriture est imposé un nouveau sens au travail. Les fiches effectuent le passage d'un écrit pour soi, qui mêle sensations, intuitions et expériences, à un écrit prescrit, préconstruit autant dans sa forme que son objet : un écrit pour d'autres. Sur la fiche, le nom du lieu est remplacé par un repère chiffré destiné au gestionnaire de la cave et à son SIG<sup>6</sup>, tandis que le lieu-dit s'inscrit dans l'expérience du travail du viticulteur. Les fiches cherchent à standardiser les manières de concevoir le travail autant qu'à rendre compte de ce qui y est effectué.

*Suivi, désherbage, la technique est la même : une fiche. Date de désherbage, produits utilisés, doses utilisées, conditions météo, la flore contre laquelle ont lutte, quel est plus ou moins le pourcentage d'occupation du sol par la végétation... Donc ça fait passer des heures à remplir des fiches. Avant, on avait un seul et unique cahier où on pointait tous les jours les travaux qu'on faisait,*

6. Système d'information géographique.

*ça s'arrêtait là. Là, maintenant, après chaque opération, il faut penser à prendre la fiche adéquate pour noter qu'on a fait tel désherbage sur telle parcelle. Chaque parcelle a un numéro au niveau de la cave, de manière à retrouver de suite telle parcelle qu'on a fait, plutôt que de citer le lieu-dit ou autres.*

Un viticulteur, Pyrénées-Orientales, 28, mai 2007

• *D'un autre côté, le cahier des charges peut apparaître comme un outil cognitif, une ressource pour travailler. Il se substitue aux collectifs pour guider le viticulteur, mais aussi pour relier leurs activités techniques qu'il a socialement déliées. L'inscription progressive des normes et des procédures dans les cahiers des charges en font la dynamique. Celle-ci repose sur une extraction continue des expériences du travail transcrites et transmises par les viticulteurs, leur comparaison et leur reformulation par le gestionnaire du cahier des charges. Cette formalisation devient autant une référence qu'un outil de jugement. Elle introduit à un processus d'évaluation qui, dans la perspective d'un outil de gestion, vise à comparer les résultats du travail et à accroître ses performances. Le cahier des charges se transforme progressivement en outil de gestion technique. C'est ainsi que la fourniture des résultats techniques à un viticulteur, selon ses parcelles et par comparaison avec ses pairs, l'incite à faire évoluer ses manières de travailler. Dès lors, le cahier des charges oriente la performance technique collective en prenant pour cible les individus.*

*L'indice, depuis deux ans, on l'a en fin de vendange et on sait où on se trouve par rapport à la moyenne de la cave. On sait où on en est par rapport aux autres collègues... Grâce à ça, les gens traitent un petit peu mieux. Ils s'impliquent un peu plus.*

Pyrénées-Orientales, réunion de viticulteurs et de techniciens, 31, mai 2007

Les raisonnements des viticulteurs reposent désormais sur la comparaison d'indices chiffrés se substituant aux critères anciens, adossés au regard des manières

de faire et aux résultats visibles du travail comme aux réputations. Comme dans le sport, les critères chiffrés dessinent la figure d'une compétition renouvelée, dans laquelle les performances individuelles du viticulteur remettent en cause les positions transmises et les expériences collectives, tout en masquant les épreuves du travail (Ehrenberg, 1991).

On a aussi les degrés et les moyennes sur la cave. Ça nous permet, sur une autre fiche, de voir où est-ce qu'on est au niveau de l'exploitation, si on est dans les clous ou pas, par rapport à la moyenne de la cave.

Un viticulteur, Pyrénées-Orientales, 28, mai 2007

La mise en œuvre des cahiers des charges heurte un système de rémunération et une organisation du travail qui faisaient cohabiter la diversité des viticulteurs. Au nom de la qualité, se met en place une différenciation des rémunérations, dont ils dénoncent les incohérences : qualités supérieures pénalisées par des délais de rémunération allongés, arrachage de vignes à faible rendement...

Quand tu es en Côte-Roussillon, Terroir ou Village, je l'ai fait pendant 4 ans, je peux pas en vivre parce que la rémunération ne vient toujours pas. J'ai fait 33 hectos et il faudrait que j'arrive à 45. Le problème, c'est qu'entre la récolte qu'on fait... et le premier argent qu'on va toucher, surtout sur ces hauts de gammes... il y a 4 ans d'écart ! On a fait le calcul ce matin et c'est pas rentable. Avec les cahiers des charges actuels, il vaut mieux faire pisser la vigne !

Un viticulteur, Pyrénées-Orientales, 06, février 2007

Cette différenciation des rémunérations selon des critères qualitatifs suscite des tensions sociales. En recomposant temporellement et spatialement les travaux à effectuer, elle déstabilise les échanges et, plus encore, fragilise les solidarités en accentuant les réactions opportunistes : le passage en cave particulière des mieux classés croît, même si certaines caves acceptent de mettre en place des vinifications particulières.

*L'ancien président est parti de la cave pour se monter en cave particulière, donc ça annonce déjà la couleur... Ici, il n'y avait qu'une cave*

*particulière pendant 40 ans et, là maintenant, il y en a trois et une quatrième qui va se monter... Et ça fait un peu enrager la cave parce que c'est les meilleures vignes que les gars se gardent pour eux pour vinifier... Il y a des gars qui ont une partie de leur exploitation en cave coopérative et une partie en cave particulière. Bon, il n'y a aucune interdiction au niveau de la réglementation, on peut amener sur deux endroits, donc pourquoi pas.*

Un viticulteur, Pyrénées-Orientales, 28, mai 2007

Pour alimenter successivement les cuves de la cave en apports correspondant à une qualité recherchée, le travail est temporellement réorganisé. Chaque viticulteur se voit ainsi attribuer, selon les qualités requises et celles prévues de ses parcelles, un planning de vendange. Celui-ci réorganise ensuite en amont le travail de l'année.

*À partir du moment où on avait le degré, tout était ouvert et chaque coopérateur choisissait les parcelles qu'il allait cueillir. Et la cave ne faisait que récupérer le raisin. Alors que maintenant, c'est un peu plus logique, un peu plus professionnel... L'année dernière, la cave nous imposait les jours où on faisait les mono cépages, enfin certains cépages et certaines appellations. Et, pour l'année prochaine, on démarre bien avant les vendanges puisqu'on doit tailler certaines parcelles à certaines époques pour qu'on ait plus d'homogénéité pendant les vendanges.*

Pyrénées-Orientales, réunion de viticulteurs, 29, juillet 2005

Avec le planning, la cave impose que tel jour, tel travail soit effectué : taille, traitements, vendange... Ce cadrage temporel restructure les manières de faire en rendant obsolètes les échanges entre pairs. Le travail est prescrit à des échelles de temps différenciées : à la demi-journée lors de la vendange, à la semaine pour la taille. Certaines activités déterminent les autres : la vendange influe sur la taille, qui ajuste les traitements... Le planning établit ainsi la liaison des travaux de tous les viticulteurs qui contribuent au remplissage d'une cuve particulière. Il coordonne les personnes (qui amène quoi et quand) comme leurs activités (que faire à tel moment). Il réalise l'intégration progres-

sive de l'ensemble des viticulteurs dans le dispositif de segmentation des qualités. Mais le planning est construit pour faciliter le travail de la cave et non celui du viticulteur qui doit s'y conformer. L'organisation des traitements qui en découle, parce qu'elle concerne des qualités multiples (selon les cépages, les sols, les modes de récolte...), opère tout au long de l'année, un déphasage temporel des manières de travailler, isolant les viticulteurs.

*Sur la même commune, on a dix cépages différents. Les Grenaches vont démarrer une semaine après les Carignan. Donc, vous allez avoir tous les jours des gens qui traitent, suivant les cépages, suivant leur planning. Une fois que chacun a démarré son planning, ensuite tout le monde est régulier sur son planning, mais on n'est pas en phase avec le voisin.*

Un viticulteur, Pyrénées-Orientales, 28, mai 2007

La prolongation de la vendange durant plus de six semaines, avec un planning à trou qui rend compte de la multiplicité des qualités des apports, et peut impliquer une récolte à la demi-journée, pose problème autant aux doubles actifs, contraints par leur emploi principal, qu'aux vendangeurs devant assurer la récolte manuelle de cuvées distinguées. Une telle organisation tend à exclure certaines populations de viticulteurs.

*Le planning de la cave, nous avons une copie pour une semaine, il y a tellement de produits différents, suivant les vignes, vous avez des produits à élaborer et il y a des jours où vous ne vendangez pas. Et le même jour, on va vous demander de cueillir deux cépages différents. Alors trouver des vendangeurs qui veulent travailler un jour oui, un jour non, ou comme au début des vendanges que le matin... Pour faire cinq heures de travail le matin, avec les trajets en voiture, ça intéresse de moins en moins les gens de vendanger.*

Un viticulteur, Pyrénées-Orientales, 28, février 2007

Lors de la vendange, la segmentation des qualités aboutit à une distinction des prescriptions selon les parcelles. Les travaux, qui s'effectuent désormais sous contrainte

de temps, sont réalisés dans un espace morcelé. Chacun est dispersé dans le vignoble et la multiplication des déplacements émiette le travail.

*L'organisation des vendanges, avant, le parcellaire est là, vous avez des parcelles un peu partout, tu vendanges cette vigne et t'as une autre. Cette parcelle est en segment 1 et on peut pas la rentrer, il faut la rentrer dans trois jours, alors que d'habitude tu passais de l'un à l'autre et même, t'avais une demi-benne, tu remplissais avec l'autre. Maintenant, non, tu fous le camp, tu vas ailleurs et tu reviendras là.*

Un viticulteur, Pyrénées-Orientales, 32, février 2007

Les réorganisations qu'opèrent les cahiers des charges contraignent et morcellent le travail, sans que les résultats économiques soient toujours appréciables. Aussi, les tentatives des coopératives de susciter des démarches sans s'adosser aux projets des sociétaires apparaissent problématiques. D'un côté elles sont parfois vouées à des réponses d'affichage. De l'autre, lorsque le cahier des charges ne correspond pas à la demande des sociétaires, on peut s'interroger sur sa capacité à susciter des échanges entre eux. Dès lors, ses potentialités d'appropriation apparaissent limitées.

*Il y a des coop où quand c'est une demande de l'aval, de la distribution, donc une contrainte pour les viti, une obligation ou peut-être une obligation à terme, en général ça se passe pas très bien.*

Un technicien, Pyrénées-Orientales, 07, mai 2005

D'autant que, lorsqu'une cave est certifiée dans son ensemble, le travail des sociétaires doit être organisé pour obtenir un produit répondant aux exigences du cahier des charges. C'est là que se pose le problème de l'exclusion ou du parrainage de ceux qui ne peuvent adopter les nouvelles manières de faire. Dès lors, la formalisation des rapports entre tous les sociétaires de la cave et la distinction de leurs positions se traduit par un changement des statuts sociaux : les doubles actifs et les retraités deviennent des parrainés ou des exclus...

## Conclusion

Le cadre conceptuel de la qualité en viticulture, initié après les crises de surproduction des années 1970 et des manifestations qui en ont découlé (Acquier, 1996 ; Temple *et al.*, 1996) a été marqué d'abord par l'introduction de cépages aromatiques, l'arrachage de parcelles considérées comme médiocres et la définition du plafonnement des rendements en fonction des cépages et des catégories administrativement définies (AOC, VDQS...)<sup>7</sup>. Cette construction de la qualité du vin a introduit de nouvelles règles de rémunération dans les coopératives (Touzard *et al.*, 1999), qui passent autant par un jugement des manières de travailler que des cépages et des parcelles. De plus en plus, les cahiers des charges cristallisent cette évolution en proposant la définition de règles du travail viticole intégrant aussi la traçabilité de l'usage des pesticides. Dès lors, la modération de cet usage pourrait s'inscrire dans la continuité historique de ce cadre, pour constituer une nouvelle étape de cette construction de la qualité : une extension de ce que recouvre cette notion au développement d'aménités environnementales, à la production éthique ou à des exigences accrues de sécurité sanitaire (Codron, 2002).

Certes, qu'elles proviennent des prescriptions issues des exigences du marché ou de constructions progressives de viticulteurs, les expériences de réduction d'usage des pesticides peuvent s'inscrire dans cette perspective. Cependant, elles mettent surtout en évidence l'intérêt des démarches collectives endogènes. Celles-ci sont plus aisément appropriables, notamment parce qu'elles définissent des objectifs fondés sur un dialogue des pairs qui se nourrit des sociabilités et des échanges techniques territorialisés. Néanmoins, ces démarches se heurtent à l'hétérogénéité de la population des viticulteurs,

7. Appellation d'origine contrôlée (AOC). Vin délimité de qualité supérieure (VDQS).

tandis que les cahiers des charges visent plus à diriger et contrôler les pratiques qu'à les faire évoluer avec les viticulteurs, contribuant ainsi à éliminer les plus vulnérables d'entre eux.

Dès lors, la question d'une appropriation des prescriptions de réduction d'usage des pesticides demeure. Elle interroge autant la

pertinence des normalisations du travail viticole à l'œuvre que leur capacité à mobiliser des individus et des collectifs dans des territoires dont l'organisation sociale est en crise. En témoignent les difficultés rencontrées dans l'extension des normalisations, même endogènes, au-delà des collectifs initiateurs. ■

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Acquier F. (1996). La révolution tranquille de la viticulture languedocienne. *Revue de l'économie méditerranéenne*, vol. 176, n° 44, p. 53-71.
- Aubertot J.-N., Barbier J.-M., Carpentier A., Gril J.-J., Guichard L., Lucas P., Savary S., Voltz M. (éd.) Savini I. (2005). *Pesticides, agriculture et environnement ; Réduire l'utilisation des pesticides et en limiter les impacts environnementaux*. Expertise scientifique collective INRA - Cemagref, Rapport d'expertise, 64 p.
- Certeau M. de (1990). *L'invention du quotidien*. Arts de faire. Paris, Gallimard, 350 p.
- Clot Y., Faïta D. (2000). Genres et styles en analyse du travail. Concepts et méthodes. *Travailler*, n° 4, p. 7-42.
- Codron J.-M. (2002). *Qualité environnementale et sociale des produits alimentaires : offres de signaux et perception des consommateurs*. École Chercheur « Construction de la Qualité ». La Grande Motte, INRA, 13/17 mai.
- Damette F., Scheibling J. (1995). *La France, permanences et mutations*. Paris, Hachette, 256 p.
- Darré J.-P. (1996). *L'invention des pratiques dans l'agriculture*. Paris, Karthala, 194 p.
- Dejours C. (2000). *Travail, usure mentale*. Bayard, réédition, 281 p.
- Ehrenberg A. (1991). *Le culte de la performance*. Paris, Calmann-Levy. 323 p.
- Fraenkel B. (2005). La résistible ascension de l'écrit au travail. In Borzeix A., Fraenkel B., « *Langage et travail. Communication, cognition, action* », Paris, CNRS Éditions, p. 113-142.
- Haradji Y., Faveaux L. (2004). Activités, usages et utilisabilité : vers une ingénierie des situations d'interaction. In Rey P., Ollagnier E., Gonik V., Ramaciotti D. (dir.), *Ergonomie et normalisation*. Toulouse, Octares, p. 545-552.
- Hounshell D. (1984). *From the American System to Mass Production, 1800-1932*. Baltimore, the Johns Hopkins University Press.
- Hughes E.-C. (1996). *Le regard sociologique, essais choisis*. Paris, EHESS. 344 p.
- Maget M. (1955). Remarques sur le village comme cadre de recherches anthropologiques. *Bulletin de psychologie*, n° 6, n° 7-8, p. 375-382.
- Paysans (1961). N° spécial : *l'intégration en agriculture*.
- Reynaud J.-D. (1988). Les régulations dans les organisations : régulation de contrôle et régulation autonome. *Revue française de sociologie*, vol. 29, n° 1, p. 5-18.
- Reynaud J.-D. (1997). *Les règles du jeu : l'action collective et la régulation sociale*. Paris, Colin.
- Temple L., Touzard J.-M., Jarrige F. (1996). La restructuration des coopératives viticoles en Languedoc-Roussillon : du modèle communal à la diversité des adaptations actuelles. *Revue de l'économie méridionale*, vol. 176, n° 44, p. 73-96.
- Touzard J.-M., Gaullier C., Jarrige F. (1999). *Construction de la qualité et transformation des règles de rémunération dans les coopératives viticoles : la confrontation des théories économiques comme moteur de recherche*. Études et recherches sur les systèmes agraires.
- Wenger E. (1999). *Communities of practice: learning, meaning, and identity*. Cambridge, Cambridge University Press.